SARTHE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 26 05 2025

PUBLIÉ LE 26 MAI 2025

Sommaire

DDFIP / Service Stratégie Contrôle de Gestion

72-2025-05-23-00001 - Délégation générale de signature donnée à Monsieur Yosei TAKIGAURA - SGC de Sablé-sur-Sarthe (2 pages) Page 3

72-2025-05-19-00003 - Délégation générale de signature du responsable du service de gestion comptable Le Mans Métropole et Amendes à Mme Mimsy LEMAR (2 pages) Page 6

DDFIP

72-2025-05-23-00001

Délégation générale de signature donnée à Monsieur Yosei TAKIGAURA - SGC de Sablé-sur-Sarthe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE SUR SARTHE
13 Avenue Joël Le Theule
BP 189
72300 SABLE SUR SARTHE

Objet : Délégation de signature du responsable du SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE SUR SARTHE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

VU : l'article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 paru au journal officiel n°0262 du 10 novembre 2012 et Livre VI articles L610-1 à L680-7 du code de commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné PORCHER Arnaud, Inspecteur des Finances Publiques, chargé de l'intérim du Service de Gestion Comptable de Sablé-sur-Sarthe depuis le 23 janvier 2024 déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général Monsieur TAKIGAURA Yosei, Inspecteur stagiaire des Finances Publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le SGC de Sablé-sur-Sarthe,
  - d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
  - de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
  - d'exercer toutes poursuites,
  - d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
  - d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
  - d'opérer à la direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
  - de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
  - de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
  - de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
  - de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion du SGC de Sablé-sur-Sarthe et aux affaires qui s'y rattachent.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC de Sablé-sur-Sarthe entendant ainsi

transmettre à Yosei TAKIGAURA tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés, à compter de ce jour.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

Fait à Sablé-sur-Sarthe, le 23 mai 2025

Signature du délégataire	Signature du déléguant [1]
Signé	Le responsable du SGC de Sablé-sur-Sarthe *Signé* *Bon pour pouvoir*
TAKIGAURA Yosei, Inspecteur stagiaire des Finances Publiques	PORCHER Arnaud, Inspecteur des Finances Publiques

[1] faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »

DDFIP

72-2025-05-19-00003

Délégation générale de signature du responsable du service de gestion comptable Le Mans Métropole et Amendes à Mme Mimsy LEMAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SARTHE

SERVICE DE GESTION COMPTABLE LE MANS
MÉTROPOLE ET AMENDES
11 Boulevard Lamartine
BP 21243
72001 LE MANS Cedex 1

Objet : Délégation de signature du responsable du
SERVICE DE GESTION COMPTABLE LE MANS MÉTROPOLE ET AMENDES

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

VU : l'article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 paru au journal officiel n°0262 du 10 novembre 2012 et Livre VI articles L610-1 à L696-1 du code de commerce relatif aux difficultés des entreprises et notamment au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné Nicolas MARTIN, Chef de Service Comptable, nommé responsable du Service de Gestion Comptable Le Mans Métropole et Amendes par arrêté DGFIP du 15 décembre 2022 déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général Madame Mimsy LEMAR, inspectrice des Finances Publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le SGC Le Mans Métropole et Amendes,
    - d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
    - de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
    - d'exercer toutes poursuites,
    - d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
    - d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
    - d'opérer à la direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
    - de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
    - de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
    - de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
    - de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion du SGC Le Mans Métropole et Amendes aux affaires qui s'y rattachent.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC Le Mans Métropole et Amendes,

entendant ainsi transmettre à Madame Mimsy LEMAR tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

Fait à Le Mans, le 19/05/2025

Signature du délégataire	Signature du délégant [1] Le responsable du SGC,
Signé	*Bon pour pouvoir,* *Signé*
Mimsy LEMAR, IFIP	Nicolas MARTIN, CSC

[1] faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »